



COMMUNE DE CLANS
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille dix-neuf et le vingt mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs GRANIERI Didier, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURAN Robert, LAURENT Marianne, PELLEGRINO Marcel, RALLON Daniel.

Absents excusés : Madame SAMPEDRO Nathalie représentée par Mme LAURENT Marianne

Absents : Madame SCHERHAG Marielle, Monsieur AUBERT Éric

Convocation du : 7 mars 2019

Nb de membres : 12
Présents : 10
Votants : 10
Pour : 10
Contre :
Abstention :

Délibération n° 2019-07D : Attribution d'une participation aux différents séjours organisés par le collège SAINT BLAISE pour chaque élève demeurant CLANS y participant.

Monsieur le Maire fait état de demandes d'aides reçues en mairie pour des séjours scolaires organisés par le collège St Blaise pour des élèves demeurant à Clans :

- Séjour à Venise d'un montant de 297 €,
- Séjour en Autriche d'un montant de 410 €,
- Séjour à Toulouse d'un montant de 184.50 €,

Sur proposition de Monsieur le Maire de CLANS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE d'octroyer une participation financière correspondant à 25 % du montant du séjour par élève participant au voyage et qui réside sur la commune de CLANS, tel que :

	Prix du séjour	25%
Séjour à Venise	297	74,25
Séjour en Autriche	410	102,50
Séjour à Toulouse	184,5	46,13

DECIDE qu'une seule aide ne sera versée par enfant,

DECIDE de verser directement la subvention au collège St Blaise.

DEMANDE au collège Saint Balise de déduire ce montant de la participation des parents

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture le 21/03/2019
Et publication ou notification du 21/03/2019



Le Maire

Roger MARIA